

On observe une minute de silence à la mémoire de M. Bernard Robinson, ex-directeur de l'école de l'Anse, décédé le 11 novembre 2019.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-septième jour de novembre deux mille dix-neuf, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10885-11-2019 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 9.1 Entente de partenariat - projet *Aménagement et entretien récurrent au besoin du ponceau 156105 – Travaux en régie* avec le ministère des Transports du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10886-11-2019 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 a été courriellé à chacun des maires le 22 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 15 octobre 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

M. Lévesque mentionne, également, au conseil que la vérification comptable 2018 débutera demain, soit le 28 novembre 2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10887-11-2019 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 11 octobre au 18 novembre 2019:

Paiements : 26 542,55 \$

Factures : 41 434,25 \$

TOTAL : 67 976,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part de la correspondance au cahier de suivi :

- √ Dépôt de courriels entre M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Renaud Thériault du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et M. Jean-Philippe Gosselin, ingénieur de Stantec, ayant pour objet # avis : 11-19-11263#3021974-20190731, datés entre le 24 septembre et le 11 novembre 2019.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande à la direction d'adresser une lettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs leur demandant la possibilité de reporter les travaux de correction en juin 2020 concernant cet avis.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 31 OCTOBRE 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO au 31 octobre 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, au cours de la dernière période.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10888-11-2019 TNO

Calendrier des séances 2020 TNO

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour 2020, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15 et aux jours suivants :

Lundi	20 janvier	Lundi	13 juillet
Lundi	10 février	Lundi	14 septembre
Lundi	9 mars	Mardi	13 octobre
Mardi	14 avril	Mercredi	25 novembre
Lundi	11 mai	Lundi	14 décembre
Lundi	8 juin		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, MARIE GRATTON, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour l'adoption du budget 2020 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement est remis à chacun des maires.

Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2020*.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat

CLUB QUAD DE LA HAUTE-GASPÉSIE, RÉPARATION DU PONT BLEU DE LA RIVIÈRE STE-ANNE

√ Dépôt de la lettre de M. René St-Louis, président du Club Quad de La Haute-Gaspésie, ayant pour objet *Réparation du pont Bleu de la rivière Ste-Anne*, datée du 4 juillet 2019.

Lors de la séance du 15 octobre 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, M. Jean-Louis Arsenault a déposé cette lettre.

Le Club Quad de La Haute-Gaspésie sollicite un appui actif de la part du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre de programmes gouvernementaux pour effectuer des travaux de réparation sur le pont Bleu de la rivière Sainte-Anne.

Le 25 novembre dernier, M. Allen Cormier, préfet, a transmis cette correspondance à M. Jean-Michel Landry, coordonnateur du Regroupement des MRC de la Gaspésie, afin de lui faire part des avenues possibles pour financer ce projet.

Réponse, par courriel daté du 25 novembre 2019, de M. Jean-Michel Landry, relatif à ce projet. M. Landry mentionne les avenues

possibles pour progresser dans ce dossier. L'information parviendra à M. Jean-Louis Arsenault.

Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, fait mention du Programme d'aide financière aux véhicules hors route accordée par le ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10889-11-2019 TNO

Aliénation de bien de la MRC, quatre pneus d'été vendus à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, possède quatre pneus d'été Goodyear pour camion dont elle n'utilise pas ;

CONSIDÉRANT QUE les quatre pneus ont une valeur d'environ 500,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, offre à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts les quatre pneus d'été Goodyear pour camion au coût de 250,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, INSTALLATION D'UN POTEAU DE RUE

Une citoyenne de Cap-Seize demande à la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, d'installer un poteau de rue face au numéro d'immeuble 864, route 299, pour sécuriser l'endroit pour les arrêts d'autobus scolaires.

Une demande d'autorisation a été faite à cet effet auprès du ministère des Transports du Québec. Une réponse est attendue de la part du ministère.

À titre d'information, dépôt d'une photographie de l'endroit visé.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10890-11-2019 TNO

Entente de partenariat - projet *Aménagement et entretien récurrent au besoin du ponceau 156105 – Travaux en régie* avec le ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports doit s'assurer de l'entretien de certains cours d'eau afin de protéger ses infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, toute MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite développer une entente de partenariat avec la MRC de La Haute-Gaspésie en lien avec le projet *Aménagement et entretien récurrent au besoin du ponceau 156105 – Travaux en régie* ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère aurait à sa charge le développement du projet, sa réalisation ainsi que les obligations d'atteindre les résultats fixés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, est favorable à la proposition du ministère des Transports du Québec pour discuter d'une éventuelle entente de partenariat en lien avec le projet *Aménagement et entretien récurrent au besoin du ponceau 156105 – Travaux en régie*, conditionnellement à ce que la MRC soit déchargée de toutes responsabilités liées aux travaux exécutés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 32.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 32.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

